

Note de Présentation synthétique du Budget Primitif 2024

Séance de Conseil d'Administration du 10 AVRIL 2023

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, uniquement par les ressources propres du CCAS, sans recours à l'emprunt.

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 28 455.36 €.

En dépenses et recettes d'investissement : 18 309.11 €.

I : Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 28 455.36 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2023 (pour rappel)	Montant BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 136.37 €	15 755.36 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1009.00 €	1 500.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1000.00 €	1000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 260.00 €	10 200.00 €
Total section FONCTIONNEMENT RECETTES		29 405.37 €	28 455.36 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte des résultats de 2023.

Au chapitre 70 « Produits des services », figurent principalement des recettes liées aux concessions du cimetière.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », la participation de la commune est de 1000.00 €.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » correspond aux produits liés à la location de la maison appartenant au CCAS.

Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 28 455.36 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant BP 2023	Montant BP 2024
011	Charges à caractère général	12 195.00 €	10 900.00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 669.18 €	6 014.17 €
66	Charges financières	504.75 €	422.52 €
023	Virement à la section d'investissement	11 036.44 €	11 118.67 €
Total section FONCTIONNEMENT DEPENSES		29 405.37	28 455.36 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et principalement les dépenses liées aux manifestations (semaine bleue...).

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) le budget destiné aux aides financières.

Le chapitre 66 regroupe les charges liées au règlement des intérêts de l'emprunt.

L'autofinancement :

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

	2023	2024
Virement à la section d'investissement	11 036.44 €	11 118.67 €
Affectation du résultat	17 136.37 €	15 755.36 €
Total	28 172.81 €	26 873.67 €

On peut constater une diminution de la capacité d'autofinancement.

II : Section d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, pour 2024 à 18 309.11 €

Les recettes pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (épargne brute ou capacité d'autofinancement)

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant BP 2023	Montant BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	11 036.44 €	11 118.67 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 261.75 €	7 190.44 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €
Total section INVESTISSEMENT RECETTES		21 298.19 €	18 309.11 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent, pour 2024 à 18 309.11 €

Il s'agit principalement

- Le remboursement de la dette en capital
- Et du solde d'exécution de la section d'investissement

Sont prévues dans les dépenses d'investissement la septième annuité de remboursement du capital de l'emprunt réalisé en 2016 et portant sur 12 annuités.

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant BP 2022	Montant BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 133.36 €	7 190.44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 054.95 €	9 118.67 €
21	Immobilisations corporelles	5 477.06 €	2 000.00 €
Total section INVESTISSEMENT DEPENSES		21 298.19 €	18 309.11 €